

Document de cadrage des stages en PUI agréés pour les internes en Pharmacie Hospitalière (valable à partir de Novembre 2022)

Co-rédigé par : le coordonnateur national (Dr Patrick Hindlet) et le Syndicat des Internes en Pharmacie Hospitalière, Biologie médicale et Innovation pharmaceutique et recherche d'Ile-de-France (SIPHIF).

Publics concernés :

Tous les encadrants de stages possédant :

- un agrément **TPHC, DMSH ou PCPT** (Phase socle, approfondissement ou consolidation)

ou

- un agrément **D1, D2, D3 ou D4** pouvant accueillir des internes Ancien Régime (ayant débuté leur internat avant novembre 2019)

Objectifs :

Vous aidez dans la réalisation de votre choix et le suivi des demandes réalisées par les internes en Pharmacie hospitalière.

Modalités de choix des internes :

- Choix lors de l'**amphithéâtre virtuel semestriel** pour tous les internes de Pharmacie Hospitalière d'Ile-de-France sauf les internes en phase de consolidation.
- Affectation sur dossier pour tous les postes hors PUI pour les internes R3C (dossier envoyé au responsable de stage 4 mois avant le début du semestre *cf. document de cadrage des stages nationaux ou régionaux*)
- Choix lors du **big matching semestriel** pour les internes de Pharmacie Hospitalière d'Ile-de-France en **phase de consolidation**.

Calendrier :

1. Pré-choix des internes **Ancien Régime (AR)** du terrain de stage : **3eme semaine de mai à la 1ère semaine de juin** (semestre hiver) ou **3ème semaine de novembre à la 1ère semaine de décembre** (semestre été)
2. Validation des Pré-choix en réunion avec le coordonnateur de DES : **2ème semaine de juin** ou **2ème semaine de décembre**.

=> **Publication des postes AR par semestre**

3. Contact par les internes issus de la Réforme du 3ème Cycle (consolidation, **approfondissement** et **socle**) à partir de la **liste des postes post choix des internes AR** : 2^{ème} quinzaine de juin (semestre d'hiver) et 2^{ème} quinzaine de décembre (semestre d'été)

4. Retour souhaité **des responsables de stages** : **1ère semaine de juillet** (semestre d'hiver) ou **fin de la 1ère semaine de février** (semestre d'été) .

=> **Publication des listes de postes ouverts en fonction des phases :**

- **Socle** (Semestre 1 à Semestre 4)
- **AR / Approfondissement** (Semestre 5 et Semestre 6).
- **Consolidation**

5. **Big matching**

S4 juillet ou S4 février : les internes consolidation déposent sur la plateforme les documents (Curriculum Vitae + Lettre de motivation) et classent leur choix.

- 1er tour : tous les 1er choix sont évalués
- 2e tour : tous les 2e choix sont évalués
- 3e tour : tous les 3e choix sont évalués

=> **Publication des postes Consolidation : hiver de l'année N et été de l'année N+1**

Les postes non pourvus seront basculés en liste **AR/Approfondissement**

> **Choix lors de la procédure en amphithéâtre virtuel fin mars (semestre d'été) et début octobre (semestre d'hiver)***

**ATTENTION : Toutes les dates soumises à modifications en fonction du calendrier publié par le ministère.*

Le SIPHIF vous informera en cas de modifications majeures.

Pour rappel : en phase de consolidation

Les internes de Pharmacie Hospitalière Générale (PHG) doivent réaliser : 2 stages dans une PUI agréée pour cette phase dans un des domaines

Les internes de Développement et Sécurisation des Produits de Santé (DSPS) doivent réaliser : 2 stages libres dans une structure agréée pour le domaine de formation du DES

NB : Les internes DSPS pourront réaliser un stage en PUI. Dans ce cas, l'interne devra réaliser un big matching sur 6 mois.



Contact:

Pour toutes questions relatives aux stages :

presidentsiphif@gmail.com

pharmasiphif@gmail.com

pibmsiphif@gmail.com

patrickhindlet@aphp.fr

Pour toutes questions relatives aux agréments :

patrickhindlet@aphp.fr

PROVISOIRES